

DELIBERATION SUR LE COMPTE DE GESTION 2023

Séance ordinaire du mardi 2 avril 2024

Nombre de membres en exercice	11
Nombre de membres présents	9
Nombre de suffrages exprimés	9
Abstention(s)	

VOTES
Pour : 9
Contre :

Folio : 466

n° 2024-03-01

Date de convocation : jeudi 28 mars 2024

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme Nathalie LE GALL

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
 - déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Fait et délibéré à MONESTIER-MERLINES le 02/04/2024

Ont signé au registre des délibérations les membres présents et représentés :

COUDERT Sylvain, COURTET Elodie, FERLANDA Claude, LAVAL Nathalie, OLLIER Marcel, PRADEL Maryvonne, LEPEITRE Laurence, DEVEDEUX Jean-Paul, LE GALL NATHALIE

Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de
la transmission en sous-préfecture, le 04/04/2024
et de la publication, le 04/04/2024
A MONESTIER-MERLINES, le 04/04/2024

Pour extrait certifié conforme



 Le Maire
Nathalie LE GALL
 (Corrèze)

